

Tel chien, tel maître

En cas de rejet intempestif, ce n'est pas l'animal mais bien le maître qui est mal élevé. Le Club canin de l'Odet en a fait l'imparable démonstration, samedi au centre-ville.

Des dizaines de chiens sur le pavé, et pas une crotte à l'arrivée ! Le pari fou du Club canin de l'Odet (1) a été gagné samedi. Il est vrai qu'outre leur science aigüe de l'éducation, les maîtres faisaient appel au bon vieux sac plastique. « Cela resté la meilleure méthode, conseille la présidente du club, Catherine Deruy. Quand nous promenons notre chien en ville, nous avons toujours notre sac dans la poche ».

Toutous canalisés

Attirant une foule admirative, les éducateurs - « surtout pas dresseurs », précisent-ils - de chiens ont démontré que le comportement de l'animal dépend du savoir-faire de son maître. Au pas, assis, couché : quelle que soit sa race, le chien peut être canalisé lors de ses excursions quotidiennes. « Le « non » est le maître mot, souligne Catherine Deruy. Avec un simple « non », on peut tout à fait amener son animal à ne pas lever la patte pendant sa promenade en ville. Il fera avant ou après, mais pas pendant ».

Sans pousser ses exigences jusque-là, la mairie encourage vivement le comportement citoyen



Conseillés par les « éducateurs » du club canin, les maîtres ont révisé le mode d'emploi de leur compagnon favori.

des propriétaires de chiens. Dans le cadre de l'opération « Quimper ville propre », des sacs plastiques sont mis à la disposition des usagers à l'hôtel de ville et dans les principaux lieux publics, rappelle l'adjointe au cadre de vie Marie-Christine Coustans. « Il reste aussi des Kits à Crot', ceux qui souhaitent les utiliser peuvent en emporter. Ce n'est pas la méthode qui compte, mais la démarche du maître ».

Gare aux PV

Dans les prochains mois, la mairie prévoit de refaire appel au club canin pour sensibiliser le public. Cette démarche préventive n'exclut pas la répression. A partir de l'année prochaine, un arrêté municipal permettra d'infliger une amende aux Quimpérois qui se rendraient coupables d'un « oubli » sur la voie publique. Par ailleurs, même si le port de la

laisse en ville n'est pas obligatoire, il est fortement conseillé. Un chien doit en effet rester constamment à proximité de son maître. Dans le cas contraire, il est considéré en état de divagation et risque un séjour à la fourrière.

1. Club canin de l'Odet, chemin de Toulven, route de Bénodet à Quimper. Tél. 02.98.54.82.26. Cours d'éducation le samedi.